



## Rapport analytique et prospectif 2016

### Agriculture – Espaces naturels et espaces verts – Soins aux animaux



## Introduction

En avril 2014, les Parlements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie – Bruxelles et de la Commission communautaire française adoptaient le Décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant formation emploi (Bassins EFE).

**Les Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi ont été instaurées en février 2015, avec pour mission d'assurer un rôle d'interface et de concertation au niveau sous-régional entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. Elles ont aussi pour rôle d'apporter un appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en orientant l'offre d'enseignement et de formation en fonction des besoins du marché de l'emploi et de favoriser l'émergence de projets concrets, en synergie avec les acteurs concernés.**

L'Accord de Coopération prévoit que les IBEFE réalisent chaque année **un rapport analytique et prospectif, reprenant une série de données et analyses** portant sur le contexte socio-économique du territoire, l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle, les besoins économiques et sociaux et les ressources permettant l'évolution de l'offre ; ainsi qu'un **diagnostic et une série de pistes de travail et de recommandations, principalement en vue d'adapter l'offre de formation et d'enseignement aux besoins du marché de l'emploi, au niveau local.**

Pour 2016, le travail des Instances s'est centré sur l'actualisation de la seconde partie du rapport, relative au diagnostic et aux recommandations en matière notamment d'options à ouvrir dans l'enseignement secondaire et en matière de formation professionnelle, pour répondre aux besoins d'emploi du territoire.

## Méthodologie utilisée pour le diagnostic 2016 au sein de l'Instance Bassin EFE de Namur

Les Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi, avec l'appui de l'IWEPS et de l'IBSA (Instituts wallons et bruxellois de statistique et d'analyse), ont entamé des travaux en vue de déterminer une méthodologie commune pour l'élaboration des diagnostics et la détermination de thématiques ou pistes de travail prioritaires, sur base des premières démarches effectuées en 2015. Ce travail n'étant pas encore finalisé, chaque Instance a poursuivi ses travaux en 2016 sur base d'une méthodologie propre.

L'Instance Bassin EFE de Namur a pris la décision d'investiguer cette année, sur base d'une trame similaire, 6 secteurs/domaines d'activités :

- les trois secteurs/domaines traités en 2015 (actualisation) :
  - Industrie (zoom sur les métiers de la Maintenance, de l'Electricité et de l'HVAC – « Heating, Ventilation and Air-Conditioning »)
  - Construction - Bois
  - Santé - Services aux personnes - Nettoyage
- les deux autres secteurs/domaines priorités par l'IBEFE Namur en 2015 mais non encore traités :
  - Agriculture- Espaces naturels et espaces verts – soins aux animaux
  - Horeca -Agroalimentaire
- un sixième secteur/domaine qui a fait l'objet d'une demande d'études dans le cadre des travaux de l'Instance :
  - Sciences appliquées (Chimie – Biologie – Pharmacie - ...).

## ***1. Elaboration d'un premier diagnostic***

Pour chacun de ces secteurs/domaines d'activités, ont été réalisées les étapes suivantes :

- **Identification des métiers pour lesquels il existe des perspectives d'emploi sur le territoire du bassin de Namur**

Rassemblement, traitement et analyse de données dont :

- Les principales évolutions dans les secteurs et les effets de la transition numérique (prospective) : sur base des études menées par Le Forem – Métiers d'avenir (2013) et Effets de la transition numérique en termes d'activités métiers et compétences (2016),
- L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2015 (Le Forem – août 2016),
- Les fonctions critiques et métiers en pénurie 2015 et leur évolution entre 2013 et 2015), ainsi que les études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre pour l'année scolaire ou académique 2016-2017 : le Forem - juillet 2016,
- Les Métiers d'avenir – Le Forem, septembre 2013 : métiers dont les contenus évoluent et métiers dont les contenus évoluent, avec un potentiel de croissance d'emploi,
- Les opportunités d'emploi traitées par le Forem en 2015 pour la Direction régionale de Namur (Le Forem),
- Les résultats de l'enquête menée par le Forem en 2014-2015 (données 2013-2014) sur les difficultés de recrutement des agences agréées de travail intérimaire,

- Les données issues d'un groupe de travail organisé par la Chambre Enseignement de Namur en juin 2016, avec des experts locaux et sectoriels et qui avait pour objectif d'identifier les pénuries de main d'œuvre au niveau local,
- Les informations communiquées par divers experts consultés individuellement. Exemple : représentants de Manpower Namur, du Cluster Eco-construction, responsables de centres de formation, ...
- Les informations recueillies au sein de rencontres de travail organisées par l'Instance dans le cadre de ses travaux. Exemple : réunion préparatoire à la mise en place d'un pôle de synergie dans le secteur de la Santé et des Services aux personnes,
- Etc.

- **Analyse de l'offre d'enseignement et de formation proposée sur le territoire du Bassin de Namur et de sa fréquentation**

Des cartographies ont été réalisées afin de mieux visibiliser la répartition géographique des offres de formation et d'enseignement par secteur/domaine d'activités : offres de formation du Forem, de l'IFAPME, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Centres d'Insertion Socio-Professionnelle, des CEFA, des Centres de Formation et d'Insertion Socio-Professionnelle adaptés, des établissements d'enseignement secondaire qualifiant, ainsi que les Centres de Technologies Avancées et Centres de Validation des Compétences.

Celles-ci ont été complétées par des tableaux reprenant, par type d'opérateur, la fréquentation des diverses offres de formation :

- Enseignement secondaire ordinaire du 3<sup>ème</sup> degré (données au 15/01/2016),
  - Offre de formation de l'IFAPME (inscriptions 2014-2015),
  - Offre de formation du Forem (2015),
  - Offre de formation de l'Enseignement de Promotion sociale (inscriptions, au premier dixième – 2014-2015).
- **Prise en compte des travaux du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)**
  - **Recensement des Centres de Compétence, Centres de Technologies Avancées, offres en matière de Validation des Compétences, Centres de formation sectoriels,...**

Remarque : En l'attente d'une nomenclature commune (cf. ROME V3) pour les intitulés domaines, sous-domaines d'activités et les intitulés d'options ; ainsi qu'en l'absence actuelle de classification commune des options au sein des domaines et sous-domaines, qui pourraient servir de référence pour l'ensemble des travaux des Instances, les données utilisées pour la réalisation du présent diagnostic ont été synthétisées et regroupées de manière

arbitraire et de manière empirique dans les secteurs/domaines d'activités. Certains métiers peuvent être repris dans plusieurs secteurs/domaines (exemple : opérateurs de ligne de production des industries alimentaires).

## **2. Concertation des acteurs locaux**

**Les diagnostics réalisés par l'équipe de l'Instance Bassin EFE ont ensuite été soumis à concertation auprès de divers acteurs locaux et experts sectoriels :**

- Secteur Santé - Services aux personnes – Nettoyage et Secteur Sciences appliquées (chimie, biologie, pharmacie, ..) : lors de la réunion de l'Instance Bassin EFE du 10 octobre, dont la composition avait été élargie à des experts pour l'occasion,
- Secteurs Horeca – Agroalimentaire, Construction et Industrie (métiers de la Maintenance, de l'Electricité et de l'HVCA) : lors des réunions des Comités d'accompagnement de la Chambre Enseignement de Namur des 27 et 28 octobre, dont la composition avait également été élargie,
- Secteur Agriculture – Espaces naturels et espaces verts – Soins aux animaux : procédure de consultation par mail.

**Par ailleurs, une présentation des métiers prioritaires qui ressortent de ces travaux, ainsi que des propositions de recommandations en matière d'offre de formation et d'enseignement pour ces métiers a été effectuée lors de la réunion de la Chambre Enseignement de Namur le 10 novembre 2016, afin que celle-ci puisse tenir compte de ces éléments dans la détermination de la liste des options éligibles à l'octroi d'incitants pour l'année scolaire 2017-2018 pour le Bassin de Namur.**

## **3. Thématiques communes et recommandation**

**Les thématiques (métiers et options) communes et pistes de travail et recommandations issues des travaux de l'Instance Bassin EFE de Namur ont été synthétisées dans un document à part. Il a été réalisé sur base d'une trame identique pour l'ensemble des Bassins.**

Celle-ci est structurée de la manière suivante :

I. Thématiques communes :

- Liste des grappes métiers et/ou profils métiers
  - . métiers avec perspectives d'emploi sur le territoire du bassin de Namur
  - . métiers pour lesquels l'offre d'enseignement et/ou de formation est à renforcer et/ou à maintenir sur le territoire du bassin
- Liste des filières et options prioritaires

## II. Pistes d'actions et recommandations

- Adaptation de l'offre de formation et d'enseignement
- Orientation, promotion des métiers, promotion des filières techniques et professionnelles
- Stages et alternance
- Equipements, ressources

## III. Points de vigilance, centres d'intérêt et problématiques spécifiques à explorer

- Points de vigilance et problématiques spécifiques à explorer
- Recommandations au SFMQ

## IV. Pôles de synergie

**Le présent document a été présenté aux membres de l'Instance et validé lors sa réunion du 12 décembre 2016.**

**L'ensemble du rapport de l'Instance Bassin EFE de Namur ; à savoir les diagnostics complets pour les 6 secteurs analysés (1. Agriculture-Espaces naturels et espaces verts-Soins aux animaux, 2. Industrie-zoom sur les métiers de la Maintenance, de l'Electricité et de l'HVAC, 3. Construction-Bois, 4. Horeca-Agroalimentaire, 5. Santé-Services aux personnes-Nettoyage, 6.Sciences appliquées- Chimie, Biologie, Pharmacie,...) et le document de synthèse des thématiques communes et recommandations de l'Instance peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'Instance, à l'adresse suivante : [www.bassinefe-namur.be](http://www.bassinefe-namur.be)**

# 1. Le marché de l'emploi

## 1.1. Principales évolutions dans le secteur

---

(Le Forem – Métiers d'avenir – septembre 2013 (Etats des lieux du secteur de l'agriculture et du secteur de l'environnement) et août 2015 (Le Maraîchage) et Effets de la transition numérique en termes d'activités, métiers et compétences - secteurs de l'agriculture et de l'environnement - Filière bois (volet exploitation forestière) - mai 2016)

### Agriculture :

Le secteur de l'agriculture et de la pêche regroupe des activités variées : activités de culture, d'élevage, de chasse, de pêche et d'aquaculture.

**Le nombre d'agriculteurs est en constante diminution depuis plus de 30 ans. Entre 1980 et 2015, le secteur est marqué par une baisse constante du nombre d'emplois en Belgique et en Wallonie (-60%) et d'exploitations (-67%),** tandis que la superficie par exploitation a presque triplé. On assiste à une forme d'industrialisation du secteur qui reste tout de même un secteur essentiel de notre économie. **De nombreux exploitants sont âgés et ne trouvent pas de repreneur,** notamment parce que le coût de la reprise d'une exploitation est élevé et nécessite des capitaux importants et que le métier n'offre guère de garantie de revenu (fluctuation du prix des matières agricoles, diminution des aides financières européennes, risques de crises sanitaires, ...). Par ailleurs, l'accès au foncier est de plus en plus difficile et des investissements de plus en plus importants sont nécessaires, notamment en raison de la mécanisation et de l'agrandissement des exploitations. Par ailleurs, le secteur est influencé par divers paramètres : internationalisation et libéralisation des marchés, volatilité des prix, bouleversements climatiques, tensions internationales (ex. embargos, hausse des taxes des pays importateurs, ...).

Les principales évolutions dans celui-ci sont les suivantes :

- évolutions technologiques : mécanisation, informatisation (exemple : gestion de l'information sur les cours des produits, les analyses de sols via satellites, ...), usage d'internet et du GPS, stimulation du rendement agricole via progrès phytopharmaceutiques ou chimiques (engrais, semences, produits phytopharmaceutiques,...), biotechnologie, évolution technologique en matière de traçabilité des produits (ex. étiquetage intelligent), surveillance réalisée par des drones, systèmes de surveillance par capteurs ou puces (ex. capteurs dans le sol), robots retirant les mauvaises herbes ou de traite des vaches laitières, tracteurs sans chauffeurs, épandeurs d'engrais intelligents, ... Remarque : les progrès techniques permettent

d'améliorer la productivité, d'exploiter de plus grandes surfaces, de modifier l'organisation du travail, de rationaliser les ressources ; mais elles ont un coût important et seules certaines exploitations (notamment les plus grandes) peuvent s'équiper de tels outils. De plus, une bonne couverture réseau et une bonne connexion Internet sont indispensables,

- augmentation de la taille de certaines exploitations,
- diversification de l'activité (ex. ajout d'une activité d'hébergement ou d'animation à l'activité agricole),
- diversification des productions (ex. énergies « vertes » - biomasse ou isolants pour la construction),
- écoulement des produits en circuits courts, vente directe aux consommateurs,
- suivi et contrôle continus des parcelles agricoles et de la production (ex. drones pour détecter les maladies sur les plantes, pour cartographier les herbes indésirables, capteurs dans le sol et équipements de vidéosurveillance des cultures ou animaux, etc.), traçabilité,
- meilleure gestion des ressources (semences, eaux,...) et traitements personnalisés (ex. administration d'antibiotiques, traitement des parcelles), grâce aux capteurs, drones,...,
- développement la qualité (label de terroir, produits « bio », traçabilité, etc.) et de produits intelligents, notamment grâce à leur emballage,
- évolution des lieux de culture : agriculture urbaine ou péri-urbaine (micros-jardins, potagers communautaires, jardins de toiture, etc.),
- organisation de petites structures en coopératives ou groupements d'employeurs pour mutualiser les ressources, certains investissements ou leur productions,
- création d'activités dans le domaine du maraîchage (voir ci-dessous).

On assiste à une dualisation avec, d'une part, des exploitations de plus en plus grandes, qui écoulent notamment leurs productions sur les marchés internationaux, et d'autre part les exploitations plus petites, qui trouvent des solutions alternatives pour augmenter leurs revenus. Dans les deux cas, **le besoin de main d'œuvre salariés devrait augmenter** : soit par le recrutement direct dans les plus grosses structures (même si en Wallonie, cela restera limité, étant donné qu'elle se caractérise par une agriculture « à taille humaine »), soit par la sous-traitance (recours à des entrepreneurs de travaux agricoles, des conseillers, des vendeurs, ...) pour les exploitations plus petites. **De petites exploitations maraichères pourraient être créées et l'activité maraichère pourrait se développer en ville : création d'emplois d'ouvriers agricoles.** Enfin, **des travailleurs saisonniers peu qualifiés sont toujours engagés** pour des travaux manuels notamment pour la cueillette des fruits.

## **Evolution des métiers et des compétences du secteur**

### ***Evolution des compétences :***

**Tous les acteurs sont concernés par les changements. Les agriculteurs doivent maîtriser les nouvelles technologies, intégrer des informations économiques, réglementaires, ...** Certaines obligations législatives rendent nécessaire l'utilisation de l'outil informatique (ex. déclarations de troupeaux, de parcelles, ...). Le



métier d'agriculteur s'intellectualise, se rapprochant davantage du chef d'entreprise que de l'ouvrier (« agriculture de la connaissance » : besoin notamment de **compétences en gestion** ou de se faire conseiller en la matière). En parallèle, le niveau d'études des jeunes agriculteurs est de plus en plus élevé. Avec la création d'emplois salariés dus notamment à l'agrandissement de la taille des exploitations, l'agriculteur devra disposer également de **compétences en Gestion des Ressources Humaines** ou faire appel à de la sous-traitance.

L'agriculteur doit également développer des **compétences de « collaborateur »** avec la mise en place de coopératives, de fédérations agricoles et groupements d'employeurs, d'achats en commun, etc.

Avec le développement des circuits courts, **l'agriculteur devient aussi vendeur**. Le numérique offre des **outils de mise en relation et de logistique** qu'il faut pouvoir maîtriser. Internet est un moyen de communication indispensable pour mettre en lien les agriculteurs et les collectivités (ex. plateforme « Le Clic Local » de l'APAQ-W).

**Enfin, de plus en plus de mécaniciens et de conducteurs de machines seront demandés à l'avenir**. En effet, le degré de complexification et le coût des machines agricoles implique le recours à des sous-traitants (entrepreneurs de travaux agricoles) pour louer, piloter, conduire ou entretenir ces outils.

#### **Métiers dont les contenus évoluent :**

**Responsable d'exploitation :** le métier s'intellectualise et se complexifie suite à l'évolution technologique (voir ci-dessus). La gestion des activités ou la vente des produits, la complexification de la législation, la libéralisation des marchés font de l'agriculteur un manager d'entreprise hyper connecté, qui doit aussi développer des compétences en logistique, marketing et communication.

**Agent agricole polyvalent (dénommé anciennement « ouvrier agricole ») :** besoin d'exploiter l'outil informatique, de régler et d'entretenir les machines/outils, il devient plus autonome et met en œuvre des compétences techniques nombreuses et variées – selon certains, il devrait être de niveau supérieur. **L'Agent agricole d'élevage et de grande culture** est quant à lui moins polyvalent et d'une spécialisation accrue dans un branche d'activité ; tout en ayant le même type de profil.

**Agent de remplacement.** Il ne s'agit pas d'un métier en soi mais plutôt d'un agriculteur, lui-même exploitant ou agent agricole expérimenté. Il assure la direction technique d'une ou plusieurs unités de production agricole en remplacement de l'exploitant : incapacités de travail, vacances, ... Il doit être polyvalent et capable de s'adapter aux différents agriculteurs.

**Mécanicien d'engins agricoles :** les besoins en mécaniciens sont stimulés par l'évolution technologique et la création d'entreprises de travaux agricoles, spécialisées dans la fourniture et/ou la conduite d'engins (voir ci-dessus). Ceux-ci doivent désormais pouvoir travailler avec toute la technologie présente dans les tracteurs (nombreux capteurs, moteurs sécurisés, etc.) : besoin de compétences en électromécanique, informatique, électronique, mais aussi en anglais.

**Entrepreneur de travaux agricoles** : en raison de la mécanisation et du coût et de la complexité des machines spécifiques, de nombreux agriculteurs auront davantage tendance à passer par une société de travaux agricoles pour les travaux des champs.

**Métiers avec potentiel de croissance de l'emploi** :

**Maraîcher** : le métier nécessite des compétences de plus en plus nombreuses et hybrides, issues d'autres professions. L'exercice de celui-ci étant souvent envisagé dans le cadre d'une autocréation d'activité, il s'apparente à celui d'exploitant agricole (voir ci-dessous) et nécessite, en complément des compétences liées à l'exercice des activités propres à la production maraîchère (avec de nouvelles techniques culturales et technologies à maîtriser), des compétences dans les domaines comptable et administratif (gestion d'exploitation) ; ainsi que de la commercialisation des produits.

**Professionnel de la vente** : il assure la vente au comptoir de produits agricoles à une clientèle de particuliers. Remarque : il ne s'agit pas d'un métier très développé dans le secteur, l'exploitant ou l'agent agricole effectuant eux-mêmes souvent la vente (filière courte pour augmenter les marges bénéficiaires). Certaines coopératives recrutent des commerciaux mais il s'agit alors d'intermédiaires de commerce.

**Professionnel du marketing (conseiller)** : ce n'est pas non plus un métier courant dans le secteur. Il s'agit toutefois de compétences utiles à l'agriculteur lorsqu'il commercialise lui-même sa production. L'agriculteur peut également consulter un organisme de conseil ou sous-traiter l'activité marketing.

**Exploitant d'établissement d'hébergement touristique** : la demande est le potentiel d'emploi pourraient être importants. Cela nécessite toutefois d'autres compétences et des investissements importants. Nécessité de s'adapter aux clients et d'innover.

**Animateur** : il organise des activités d'animation en lien avec les thèmes de l'agriculture et de la ruralité (ex. fermes pédagogiques). Très peu d'exploitants occupent toutefois un animateur. C'est souvent lui-même ou l'agent agricole qui acquièrent des compétences en animation.

**Métiers de la transformation** : C'est une autre voie de diversification et de valorisation de la production (glaces, fromages, beurre,...) mais les métiers de la transformation ne relèvent pas de l'activité agricole au sens strict.

**Conseiller en gestion agricole (tenue des comptes, montage des dossiers financiers et de demandes de subsides)** : métier dont le potentiel de développement dans l'agriculture est réel. Avec l'accroissement de la taille des exploitations et/ou les diversifications des activités, le métier pourrait s'avérer stratégique pour le secteur.

**Conseiller d'agriculture (assistance et suivi technique – exploitations agricoles ou horticoles)** : Il répond à un réel besoin dans le secteur, étant donné les évolutions réglementaires et la complexité technique du métier d'agriculteur. Le métier de conseiller d'agriculture est complexe et nécessite des connaissances d'ingénieur, d'agriculteur et de technicien.

## 1. Zoom sur le Maraîchage :

**Sur le territoire wallon, notamment par rapport à la Flandre, les maraîchers sont encore peu nombreux aujourd'hui.** Au niveau statistique, en décembre 2013, l'ONSS comptabilisait seulement 233 postes de travail salarié dans 63 établissements pour le secteur de « culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules ». La Wallonie, comptait également 296 maraîchers indépendants (INASTI). En 2014, le Forem a quant à lui recensé 155 opportunités d'emploi et comptabilité plus de 750 demandeurs d'emploi souhaitant réorienter leur carrière vers un « métier de la terre ».

Toutefois, dans son étude, Le Forem estime que **leur nombre pourrait croître à l'avenir**, notamment en relocalisant la production maraîchère. La valorisation du secteur en termes d'image, le regain d'intérêt des consommateurs pour les produits frais, locaux et bio, une meilleure organisation des réseaux de distribution sont autant de facteurs en faveur de ce développement. Enfin, un soutien actif des pouvoirs locaux, par exemple via la mise en place de marchés publics qui favoriseraient l'achat de produits locaux (« clause locale ») ou encore via l'instauration d'un cadre réglementaire favorable ou d'actions de sensibilisation du public, aurait également une incidence favorable sur le nombre de maraîchers.

Par contre, l'accès à la terre reste un problème majeur et des solutions alternatives devront être mises en œuvre pour permettre le développement du maraîchage. Un autre enjeu est la professionnalisation du secteur (cf. structuration en fédération) et le renforcement de l'offre de formation : formation qualifiante, mais également formation continuée.

**Le contenu du métier va également évoluer** ; essentiellement en ce qui concerne les activités du responsable d'exploitation ou maraîcher exploitant (maraîcher conventionnel ou bio) ; plutôt que celles de l'ouvrier maraîcher. Remarque : le modèle des grandes (mono-)cultures maraîchères destinées à l'industrie alimentaire ou à la congélation est davantage développé en Flandre qu'en Wallonie où est plus présente la pratique du maraîchage diversifié, intensif, en petite surface dans la filière de « frais ».

Les évolutions concerneront certaines techniques de culture, mais aussi les modèles économiques et de gestion, les modes d'organisation et de collaboration et les stratégies de développement des exploitations : développement

- du maraîchage intensif diversifié sur de petites surfaces, y compris en milieu urbain et péri-urbain,
- de la culture en surfaces couvertes, qui permettra d'allonger les saisons,
- de la vente directe et des circuits courts, afin d'augmenter la marge bénéficiaire en diminuant le nombre d'intermédiaires,
- du marketing, notamment via le web, et la mise en place d'activités de convivialité (ex. ateliers cuisine).

**Ces changements auront parfois un impact important sur les compétences du maraîcher.** Celui-ci devra notamment : maîtriser des techniques de culture sous abri, disposer de compétences élémentaires relatives à l'installation, l'utilisation et l'entretien des équipements (ex. installer, régler et surveiller des équipements d'irrigation, de chauffage, d'aération, d'éclairage sous serre ou de plein champ), maîtriser des compétences en gestion, économie, management

(ex. savoir gérer ses investissements et en tenir compte dans son plan d'affaires), faire le choix des équipements appropriés dans une optique d'économie circulaire, gérer et planifier les cultures individuelles et mutualisées (utilisation d'outils logiciels spécialisés), disposer de compétences en vente (gestion d'un magasin : contact clientèle, présentation des produits, gestion des stocks,...), de compétences en marketing,...

Il devra à certains moments avoir recours à des prestataires extérieurs ou collaborer avec d'autres producteurs dans une optique de mutualisation ; par exemple de la vente et de la promotion des produits.

L'offre de formation actuelle en maraîchage est principalement de type pré-qualifiant. L'étude du Forem pointe notamment comme actions à mener en vue de professionnaliser le secteur : **développer une formation qualifiante spécialisée et structurée (qui se distingue des formations agricoles trop généralistes), intégrer dans la formation des maraîchers des notions de gestion et de législation en matière de tenue de commerce, développer une offre d'accompagnement à la création d'entreprises spécifiquement adaptée aux maraîchers.**

## **2. Environnement :**

La préservation de l'environnement est un pilier du développement durable :

- techniques d'assainissement de l'eau,
- production et gestion active des déchets (déchets en fin de cycle à éliminer et sous-produits réutilisables): incinération, recyclage (le principal défi des prochaines années seront les déchets électriques et électroniques),
- gestion et contrôle des pollutions individuelles et industrielles (celles-ci sont de plus en plus contrôlées et réglementées).

### **Facteurs d'évolutions :**

- nécessité de diminuer de manière importante la production de déchets en raison notamment des coûts importants pour les éliminer, nécessité de diminuer les produits et déchets dangereux (des primes sont octroyées pour réduire les déchets),
- utilisation de plus en plus des déchets par les entreprises pour produire de l'énergie ou comme matières premières. La hausse de la demande pour des déchets recyclés combinées à une diminution du nombre de déchets entraîne une hausse de leur prix,
- recrudescence de l'utilisation de divers types d'approvisionnement en eau (ex. eau de pluie, eau prélevée par des puits privés) ; ce qui a pour conséquences une consommation moindre de l'eau de ville, une meilleure gestion des inondations en prélevant l'eau dans la nature, la diminution des produits polluants à base de tensio-actifs du fait de la moindre dureté de l'eau de pluie, une diminution de la surcharge des égouts,

- automatisation de plus en plus grande des techniques d'assainissement de l'eau (épuration, récupération, recyclage), infrastructures d'assainissement, protection des captages, aménagement des rives,... ; ce qui entraîne une augmentation du coût pour les citoyens. L'exportation de l'eau est une source de revenus non négligeable, qui impose une gestion durable des nappes aquifères. **L'assainissement des eaux usées crée de l'emploi,**
- développement de sources aquifères alternatives : réservoirs, nappes réservées à des usages d'urgence et mise en œuvre de travaux pour diminuer les pertes sur les réseaux, la vétusté de ceux-ci, les risques de pollution par les réseaux de pluie,...
- nécessité de valoriser la plus grande partie des déchets organiques provenant des ménages, des collectivités, du secteur de la distribution et de l'industrie agro-alimentaire,
- traitement en Belgique des déchets dangereux (actuellement, plus de la moitié d'entre eux sont traités en dehors de la Wallonie, faut d'un nombre suffisant d'unités de traitement spécifique).

L'impact actuel et futur de la numérisation dans le secteur de l'environnement se traduit notamment de la manière qui suit :

- utilisation de « produits intelligents » pour rationaliser l'utilisation d'énergie, de chaleur, d'eau,... Exemples : dans le secteur de la construction, domotique commandée par des capteurs qui mesurent la température, l'humidité et le CO<sub>2</sub>, capteurs qui permettent de vérifier en temps réel la consommation d'électricité des appareils ménagers à l'aide d'une application, thermostat connecté qui n'a plus besoin d'être programmé, etc.
- développement de l'accès et du partage de l'information et connexion de tout. Cela aura un impact sur le développement durable (économie d'énergie, moins de pollution, de pression sociale, diminution des coûts, ...). Exemple : développement d'un réseau électrique du futur qui permettra de « déplacer » la consommation électrique en fonction des variations du prix de l'électricité via une communication sans fil entre les appareils et les fournisseurs d'électricité,
- développement de nouveaux matériaux, systèmes de production et produits permettant d'atteindre les objectifs de consommation et de capacité de production d'énergie des bâtiments de la directive sur la performance énergétique du bâtiment,
- développement de machines connectées et intelligentes : robots pour détecter des problèmes de qualité de l'air, des pollutions au sol, caméras pour faciliter la surveillance, l'intervention de robots guidés par l'intermédiaire de la fibre optique et le développement de méthodes d'analyse de l'état des canalisations enterrées et des matériaux qui les composent, outils de diagnostic et de modélisations numériques pour évaluer la durée de vie résiduelle d'un réseau, mécanisation de la récolte des déchets, robot pour analyser et purifier l'air des environnements de travail dès qu'il détecte une pollution, etc.,
- utilisation de capteurs, satellites et drones intelligents pour la protection de l'environnement et la gestion du capital naturel, des terres, des infrastructures, des ressources,... : recueil d'informations pour améliorer la connaissance de l'état des milieux naturels et non naturels et de la dynamique de leur évolution et des ressources naturelles, recensement de certaines populations animales rares et dans des endroits menacés, analyse des effets des activités minières, de l'exploitation du pétrole et du gaz, de la pêche illégale, ... (images satellites, cartographie numérique, imagerie laser, algorithmes statistiques avancés,...), etc.,

- développement de plateformes de partage pour améliorer l'environnement, développement de l'économie collaborative,
- Eco-logistique (démarche de réduction des nuisances environnementales générées par les activités logistiques tout au long des chaînes de production) : développement de systèmes de traçabilité des déchets plus performants, de chaînes automatisées de traitement de déchets, etc.
- ...

### **Evolution des compétences :**

Les compétences des métiers liés à l'eau changent pour s'adapter aux techniques et travaux évoqués ci-avant. Une mutation verte des métiers actuels émerge suite au renforcement des préoccupations environnementales. La connaissance de la législation et des mesures techniques de la gestion des déchets fait évoluer/émerger certains métiers tels que les **spécialistes en gestion environnementale et en sécurité : responsables environnement, ingénieurs en management environnemental, ...**

La manipulation des déchets dangereux entraîne une demande de connaissance au niveau de la réglementation de la sécurité. Il y a **un besoin croissant en professionnels formés à la sécurité et au respect des normes imposées.**

Si d'importants travaux en matière de distribution et d'épuration des eaux sont entrepris, certains profils de métiers seront particulièrement demandés : **sanitariste, ingénieur, technicien, ...**

**Dans le domaine de la construction, l'intérêt accru pour des solutions de domotique pourrait créer de nouveaux emplois pour la fabrication des équipements ou encore leur installation dans les foyers et leur maintenance et réparation.**

### **Métiers dont les contenus évoluent :**

**Conseiller en énergie tertiaire/résidentiel :** il est la personne de contact et d'information pour la population/les agents économiques (ménages, entreprises ou pouvoirs publics sur toutes les questions relatives à l'énergie et à la protection de l'environnement. Il étudie les mesures qui peuvent être prises pour une utilisation rationnelle de l'énergie et pour préserver au maximum l'environnement.

**Conseiller en énergie industrie :** Idem mais avec des compétences propres à l'industrie.

**Monteur en ventilation, Poseur de panneaux solaire et ingénieur énergétique :** Voir secteur de la construction.

**Responsable logistique :** métier transversal à divers secteurs.

**Spécialiste en gestion environnementale** : la demande pour ce type d'expertise devrait croître dans les années à venir. L'évolution du contexte réglementaire et des techniques de construction implique constamment l'acquisition de nouvelles connaissances et la maîtrise de nouvelles compétences.

**Valorisateur/Courtier des déchets** : de nouvelles contraintes réglementaires pour les TPE/Indépendants en Wallonie (Plan wallon des déchets 2020) pourrait entraîner une demande accrue pour ce métier qui reprend les compétences des trieurs de centres de tri, mais aussi celles nécessaires pour transformer les déchets ménagers ou industriels en énergie et matériaux réutilisables, ainsi que la gestion des opérations des déchets.

**Collecteur de porte à porte** : les activités de ce métier ont changé, de par l'évolution technologique (nouveaux camions de ramassage des déchets, sacs pour la collecte des biodégradables, facturation selon le poids de la poubelle, etc. ; ainsi que l'évolution des réglementations.

**Trieur de centres de tri** : les activités de ce métier ont changé, de par l'évolution technologique : gestes de plus en plus répétitifs, cadence plus élevée, ... Les dispositifs de tri des déchets sont de plus en plus automatisés. A cela s'ajoute une complexité dans les tris et le fait que les employés manipulent plus souvent des produits dangereux.

#### **Nouveaux métiers** :

**Agent de maintenance polyvalent en énergies renouvelables (AMPER)** : professionnel du génie climatique capable d'effectuer la maintenance préventive et corrective des pompes à chaleur, installations de production solaire, de la ventilation mécanique contrôlée. Il assure aussi les contrôles sur le plan de la sécurité et des performances des appareils et assure de diagnostic des pannes et de petits travaux de maintenance.

**Responsable Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement** : garant de la bonne mise en œuvre de la politique de l'entreprise, la connaissance de la réglementation et des normes qualité, santé et sécurité pour les divers postes.

**Conseiller en gestion des bâtiments intelligents** : niveau bachelier.

**Technicien en installation domotique** : le métier a fortement évolué. Dans les bâtiments à usage domestique ou tertiaire, le technicien en domotique réalise l'implantation, la pose, les raccordements, le paramétrage, la mise en service et la maintenance d'installations de distribution de l'énergie électrique, de gestion du confort, de systèmes de surveillance, de sécurité, d'économies d'énergie et de communication, pour des installations neuves, en extensions, en adaptation ou en rénovation. Ce professionnel est un technicien de haut niveau extrêmement polyvalent (électrotechnique, informatique, électronique, ...).

**Facilitateur en économie circulaire** : personne qui implémente dans les organisations, une stratégie d'économie circulaire (secteurs industriels, immobilier, location, services aux entreprises : poste à haut niveau pour cadres expérimentés, qui connaissent bien la culture de l'entreprise.

**Wast to Energy Developer** : analyse des différents composants d'un matériaux/produit pour les affecter à la valorisation énergétique et/ou matière, identification des process de traitement à développer le cas échéant, développement et mise en œuvre des modalités techniques nécessaires à la production énergétique.

**Waste Sourcing Expert** : identification, stabilisation et consolidation des gisements de matière et/ou composants dans la perspective de raccourcir les circuits d'approvisionnement (vision multidisciplinaire).

**Data product / Waste analyst** : recensement des produits/déchets, identification de leurs composants, orientation vers des modalités de traitement (transformation matière et/ou production énergétique) légalement et techniquement valables, le tout en veillant à l'actualisation des données.

**Pilote de drones professionnel.**

## **Filière bois – exploitation forestière :**

Le secteur du bois est très présent en Wallonie. La forêt est présente sur près de 33% du territoire wallon. C'est une des ressources naturelles les plus importantes de la région. En Wallonie, la filière bois représente plus de 18.000 emplois directs (dont 69% de salariés et 31% d'indépendants) et 7.900 entreprises. Le secteur a dû relever divers défis ces dernières années : difficulté d'accès à la matière première « bois » et concurrence notamment des pays asiatiques et de l'Europe de l'Est qui se fournissent en Belgique puis transforment le bois pour ensuite revendre les produits transformés sur nos marchés, intégration des aspects écologiques, variations de la demande des consommateurs, concurrence entre les différentes « utilisations du bois » (menuiserie, commerce de détail, industrie des papiers et cartons,...), ...

Les principales tendances pour ce secteur sont l'automatisation de plus en plus importante, plus particulièrement au sein des petites entreprises, l'utilisation quasi-généralisée des machines à commandes numériques et la nécessité d'innovations dans le secteur : innovations sur les produits, mais aussi les procédés de fabrication, le marketing, le design, etc. On assiste à une spécialisation des entreprises : d'un côté les activités liées à la fabrication industrielle et de l'autre, les activités liées à la pose sur chantier.

Au niveau de l'exploitation forestière, 53% de la forêt wallonne appartient à des propriétaires privés. La forêt est morcelée en plusieurs petites propriétés qu'il n'est pas simple de valoriser et la mise en place de politiques communes n'est pas aisée. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour y remédier (ex. Société Royale Forestière de Belgique – SRFB).

Une autre tendance du secteur est le renforcement des contraintes environnementales et normatives. La filière bois est fortement réglementée. Au niveau de l'exploitation forestière, un nouveau code forestier est d'application depuis 2008. Afin de préserver l'avenir des forêts, ont été mises en place sur le marché



des certifications (PEFC et FSC). Elles permettent aux consommateurs d'identifier les bois ou produits en bois issus de forêts gérées durablement. Ces démarches viennent en supplément de la réglementation mais sont des atouts concurrentiels qui permettent de se démarquer de la concurrence internationale et de trouver de nouveaux marchés. Ces certifications demandent plus de travail de bureau, y compris pour les exploitants forestiers, mais pas suffisamment pour augmenter les besoins en personnel administratif. Depuis 2013, les entreprises doivent également adopter des systèmes de traçabilité, suite à un règlement européen visant à prohiber le bois coupé illégalement.

Les entrepreneurs de la filière bois prennent également par au nouveau modèle économique qui consomme moins en amont et rejette moins en aval.

**La problématique du manque de main d'œuvre qualifiée est présente en Wallonie au sein de la filière bois mais pour l'exploitation forestière, il est difficile d'avoir une vision claire de la question, notamment en raison du recours à la main d'œuvre étrangère et au travail non déclaré.**

**Le secteur du bois est aussi confronté au vieillissement de la main d'œuvre ; particulièrement pour le métier de bûcheron ou en scierie.**

## Evolution des métiers et des compétences du secteur

### *Evolution des compétences :*

Au niveau de la gestion des forêts, des nouvelles technologies peuvent être utilisées par des bureaux d'études et de recherche et les administrations, notamment pour évaluer la ressource forestière. Exemples : le LIDAR (Light Detection and Ranging – détection et télémétrie par al lumière) qui permet un suivi précis du terrain ; ou encore des drones pour la récolte automatique et plus rapide de données.

Avec la présence accrue des TIC, on assiste au développement d'outils de travail tels que le GPS, la gestion des forêts par télédétection satellite, ... Les entreprises d'exploitation forestière sont amenées à utiliser des logiciels pour le cubage de la matière achetée, la gestion des stocks et leur localisation en forêt ou auprès des différents intervenants : bûcherons, débardeurs, transporteurs, ... Les pilotes d'abatteuses dans l'exploitation forestière doivent de plus en plus maîtriser les fonctionnalités de l'informatique (connaissance de base et mise à jour) en fonction des besoins de l'entreprise et des investissements.

Avec la mise en place de normes internationales, les **organismes de certification** existants seront amenés à **recruter des collaborateurs** pour répondre à la demande : niveau universitaire ou équivalent. Les sociétés de **conseil en certification** vont probablement aussi continuer à se développer (même si de manière limitée).

### **Métiers dont les contenus évoluent :**

**Pépiniériste forestier :** les nouvelles technologies, les évolutions climatiques sont notamment des facteurs dont le pépiniériste doit tenir compte dans son travail. Il est important d'effectuer de la Recherche & Développement pour optimiser la production de la forêt de demain.

**Entrepreneur de travaux forestiers :** le métier évolue, notamment par les différentes technologies disponibles ou à venir et surtout par l'évolution du cadre législatif de l'environnement de travail (code forestier, labélisation des forêts, sécurité, ...). Les engins forestiers évoluent également et requièrent pour leur pilotage des compétences au niveau de la conduite, en informatique, en mécanique et en hydraulique (premier dépannage et maintenance quotidienne en plus des connaissances du milieu forestier. Toutefois, ils seront peu concernés par les technologies telles que les drones, la télédétection, les capteurs,... qui serviront essentiellement aux organismes d'étude et de recherche (voir ci-dessus).

**Exploitant forestier :** la profession est concernée par les changements de réglementation au niveau de la forêt mais aussi les évolutions technologiques, les règles liées à l'environnement, etc. De plus, l'exploitant forestier est amené à utiliser des logiciels pour diverses tâches : cubage de la matière achetée, gestion des stocks, localisation des lots de bois auprès des différents intervenants, etc.

### **Insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2015 (Le Forem, Veille, prospective du marché de l'emploi (AMEF) - août 2016)**

Dans son rapport sur l'insertion à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi wallons de 18-24 ans inscrits au Forem à la sortie des études, le Forem met en évidence le fait que « l'agriculture, la sylviculture et la pêche (travail saisonnier) est un des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelle autre classe d'âge, mais dans un volume trop réduit pour être considéré comme secteur porteur » (moins de 400 engagements de jeunes en 2015). 139 jeunes (1,1% du total des jeunes sortis et inscrits comme demandeurs d'emploi) sont sortis de l'école en 2015 après une formation dans ce secteur. Le secteur comptait 3.381 postes de travail (soit 0,3% des postes proposés en Wallonie).

L'horticulture est pointée parmi d'autres comme une option pour laquelle le taux d'insertion est moyen (près de 60%) et le pourcentage de jeunes insérés plus de 3 mois sur 6, plutôt bas.

## Informations issues du Forem sur les métiers du secteur

Domaines	Intitulés des métiers	Fonctions critiques - hors enseignement (Le Forem)			Métiers en pénurie - hors enseignement (Le Forem)			Etudes qui préparent à des métiers en pénurie (2016-2017)	Métiers d'avenir (Le Forem - 2013)		Nbre opportunités d'emploi ≥ à 25 (Le Forem - DR de Namur 2015)
		2013	2014	2015	2013	2014	2015		En changement	Avec potentiel de croissance	
Agronomie - environnement - soins aux animaux	Agent agricole polyvalent (ouvrier agricole)								x	x	
	Agent de remplacement (agriculture et pêche)								x	x	
	Conseiller d'agriculture									X	
	Collecteur de porte à porte								x		
	Conseiller énergie/environnement								x	x	
	Conseiller en gestion : secteur agriculture et pêche									x	
	Entrepreneur de travaux agricoles								x		
	Entrepreneur de travaux forestier								x		
	Exploitant agricole								x		
	Exploitant forestier								x		
	Ingénieur en management environnemental									x	
	Jardinier/Jardinier d'espaces verts										96
	Maraicher									x	
	Mécanicien d'engins agricoles								x		
	Ouvrier saisonnier agricole ou horticole/aide agricole saisonnier										49
	Pépiniériste forestier								x		

Intitulés des métiers	Fonctions critiques - hors enseignement (Le Forem)			Métiers en pénurie - hors enseignement (Le Forem)			Etudes qui préparent à des métiers en pénurie (2016-2017)	Métiers d'avenir (Le Forem - 2013)		Nbre opportunités d'emploi ≥ à 25 (Le Forem - DR de Namur 2015)
	2013	2014	2015	2013	2014	2015		En changement	Avec potentiel de croissance	
Responsable environnement								x	x	
Spécialiste en gestion environnementale et en sécurité								x		
Trieur de centre de tri								x		
Valorisateur/courtier des déchets								x		

Source : Le Forem

**Remarque** : Aucun métier des domaines de l'agriculture, des espaces verts et espaces naturels et des soins aux animaux n'est repris dans les listes des métiers en pénurie et des fonctions critiques en 2013, 2014 ou 2015.

Dans la liste des métiers pour lesquels le Forem Namur a, en 2015, reçu un nombre d'opportunités d'emploi égal ou supérieur à 25, seuls deux concernent le domaine de l'agriculture : **jardinier et ouvrier saisonnier agricole**. Aucun, en ce qui concerne les domaines de l'environnement ou des soins aux animaux.

#### Informations issues du GT pénuries locales organisé en juin 2016 :

Le Service aux entreprises du Forem de Namur a relevé, sur base des offres gérées par le Forem, une **surabondance de candidats/peu d'offres pour le métier d'ingénieur agronome** sur le territoire du bassin de Namur (niveau de l'enseignement supérieur).

## L'Enquête réalisée par le Forem en 2014-2015 (données 2013 et 2014) sur les Difficultés de recrutement des agences agréées de travail intérimaire

Celle-ci met en évidence le fait que le secteur de l'Agriculture et de la pêche est un secteur professionnel pour lequel le nombre de contrats réalisés en 2014 n'est pas très élevé (7.566 sur un total de 313.696 contrats, tous secteurs confondus : éleveur hors sol et ouvrier saisonnier agricole et horticole). Ce n'est pas non plus un secteur pointé comme ayant un nombre de demandes sans contrat élevé et donc éprouvant d'importantes difficultés de recrutement.

## 2. L'offre d'enseignement et de formation professionnelle

### 2.1. Grappes métiers définies par le Service Francophone des Métiers et des qualifications (source : site Internet [www.sfmq.cfwb.be](http://www.sfmq.cfwb.be))

---

#### Métiers de la culture et de l'élevage

La grappe métiers « Culture et élevage » se compose de la manière suivante :

MÉTIER DEMANDÉ	DÉFINITION
Agent agricole polyvalent	L'Agent agricole polyvalent exécute de manière autonome les activités attribuées par le responsable de l'exploitation et qui se rapportent :  - aux <b>grandes cultures à une ou plusieurs productions végétales</b> (céréales, lins, fourragères (graminées, légumineuses...), betteraves sucrières et fourragères, maïs grain et fourrager, pommes de terre, chikorées, maraîchage industriel, intercultures ...) : . observation des parcelles, . préparation du sol,

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. semis et plantation,</li> <li>. épandage de fertilisant et amendement,</li> <li>. traitements,</li> <li>. entretien de parcelles,</li> <li>. récolte et stockage,</li> </ul> <p>- à une ou plusieurs <b>productions animales</b> (Élevages bovin, porcin, ovin, caprin, équin, cunicole, avicole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. observation des animaux,</li> <li>. alimentation des animaux ; conservation, préparation, stockage des aliments</li> <li>. collecte, stockage des produits d'élevage,</li> <li>. manipulation des animaux,</li> <li>. entretien journalier des animaux,</li> <li>. maintenance des infrastructures de l'exploitation,</li> </ul> <p>L'Agent agricole polyvalent est également amené à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exploiter l'outil informatique, les nouvelles technologies,</li> <li>- régler et entretenir les machines et outils qu'il utilise pour exercer les activités liées aux grandes cultures et à l'élevage</li> </ul>
Agriculteur	<p>L'Agriculteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accomplit toutes les formalités et procédures nécessaires à la création/reprise d'entreprise ;</li> <li>- pilote l'entreprise par : <ul style="list-style-type: none"> <li>. la détermination et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise,</li> <li>. la conduite d'un système de production de l'entreprise c.-à-d. : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le choix de productions végétales*, de modes de production, d'assolement, de planification des opérations culturales ;</li> <li>- le choix de productions animales*, de type d'élevages (espèces, races), de planification des opérations d'élevage ;</li> <li>- le suivi technique et administratif du système de production sélectionné ;</li> </ul> </li> <li>. la définition des marchés sur lesquels il exerce son activité</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. la gestion des ressources humaines, financières, commerciales et techniques de l'entreprise</li> <li>. la direction et l'encadrement du personnel, en vue d'atteindre les objectifs fixés</li> <li>. le développement de l'image de l'entreprise et la recherche d'informations sur les possibilités de développement de son entreprise (diversifications, innovations technico-agronomiques / organisationnelles / sociales ...)</li> <li>- assure la réalisation de toutes les opérations liées à la culture des plantes agricoles (semier / planter, entretenir les cultures, amender / fertiliser, surveiller l'état sanitaire des cultures, récolter / stocker / conserver les productions agricoles)</li> <li>- assure la réalisation de toutes les opérations liées à l'élevage des animaux (surveiller, apporter les soins journaliers, assurer les soins et traitements, intervenir sur l'animal / un lot d'animaux, collecter / stocker des produits d'élevage, réaliser les opérations liées à la reproduction)</li> <li>- effectue la maintenance / l'entretien des outils, des machines et du foncier</li> </ul> <p>dans le respect des législations spécifiques à l'agriculture.</p> <p>(*) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- productions végétales : céréales, oléagineux, protéagineux, fourragères (graminées, légumineuses...), betteraves sucrières et fourragères, maïs grain et fourrager, pommes de terre, chicorées, maraîchage industriel, intercultures, MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), agroforesterie ...</li> <li>- productions animales liées aux élevages : bovin, porcin, ovin, caprin, équin, cunicole, avicole.</li> </ul>
<b>MÉTIERES NON DEMANDÉS</b>	<b>DÉFINITION</b>
<i>Agent agricole en élevage</i>	<i>L'Agent agricole en élevage exécute de manière autonome et complète l'ensemble des activités qui lui sont confiées et qui se rapportent à une ou plusieurs productions animales. Il utilise, règle et entretient toutes les machines et outils dont il a besoin pour exécuter ses activités.</i>
<i>Agent agricole en grandes cultures</i>	<i>L'Agent agricole en grandes cultures exécute de manière autonome et complète l'ensemble des activités agricoles qui lui sont confiées et qui se rapportent aux grandes cultures. Il utilise, règle et entretient toutes les machines et outils dont il a besoin pour exécuter ses activités.</i>
<i>Chef de culture</i>	<i>Le Chef de culture</i> - exécute toutes les tâches des agents agricoles en grandes cultures ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prend les décisions se rapportant à la conduite et à la gestion de l'exploitation agricole ;</li> <li>- organise le travail de l'équipe dans le respect des consignes de l'Exploitant agricole.</li> </ul>
<i>Chef d'élevage</i>	<p><i>Le Chef d'élevage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exécute toutes les tâches des Agents agricoles en élevage ;</li> <li>- prend les décisions se rapportant à la conduite et à la gestion de l'exploitation agricole ;</li> <li>- organise le travail de l'équipe dans le respect des consignes de l'Exploitant agricole.</li> </ul>
<i>Chef de culture polyvalent</i>	<p><i>Le Chef de culture polyvalent</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exécute toutes les tâches des agents agricoles en élevage et en grandes cultures ;</li> <li>- prend les décisions se rapportant à la conduite et à la gestion de l'exploitation agricole ;</li> <li>- organise le travail de l'équipe dans le respect des consignes de l'Exploitant agricole.</li> </ul>

### Métiers de l'Horticulture – Parcs et jardins

<b>MÉTIER</b>	<b>DÉFINITION</b>
Jardinier d'entretien	<p>Le « Jardinier d'entretien » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise les travaux de préparation, d'amélioration et d'entretien du sol ;</li> <li>- entretient une pelouse ou une prairie fleurie ;</li> <li>- plante des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux ;</li> <li>- maîtrise la végétation ;</li> <li>- applique les principes de lutte phytosanitaire intégrée.</li> </ul> <p>Le « Jardinier d'entretien » exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées et ce, dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise ...).</p>
Jardinier d'aménagement	<p>Le « Jardinier d'aménagement » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise les travaux de terrassement, de préparation et d'amélioration du sol ;</li> <li>- installe des pelouses ou prairies fleuries ;</li> <li>- plante des surfaces paysagères composées de végétaux herbacés ornementaux / ligneux ornementaux / ligneux fruitiers ou aquatiques ;</li> <li>- maîtrise la végétation ;</li> <li>- applique les principes de lutte phytosanitaire intégrée ;</li> </ul>



	<p>et exécute en toute autonomie toutes ces tâches, dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise ...).</p> <p>Le « Jardinier d'aménagement » participe également aux travaux d'aménagement des surfaces paysagères inertes tels que la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de structures inertes (murets, empièvements de gravier, bordures, pavés, dalles ...),</li> <li>- de clôtures,</li> <li>- de structures en bois,</li> <li>- de pièces d'eau,</li> </ul> <p>sous la supervision du supérieur hiérarchique.</p>
<p><i>Chef d'équipe en entretien de parcs et jardins</i></p>	<p><i>Le Chef d'équipe en entretien de parcs et jardins organise / encadre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux d'entretien des pelouses (réensemencement localisé, tonte, finition au coupe-bordure, scarification, ramassage des feuilles mortes,...),</li> <li>- les travaux d'entretien des structures paysagères : massifs, parterres et bordures (désherbage, taille, fertilisation, contrôles et traitements sanitaires...),</li> <li>- les travaux de mise en place de bordures minérales,</li> <li>- les travaux de plantation.</li> </ul> <p><i>Le Chef d'équipe en entretien de parcs et jardins réalise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'état des lieux sur chantier,</li> <li>- les relevés de nomenclature,</li> <li>- la planification / le suivi des travaux à réaliser à court, moyen et long terme,</li> <li>- les travaux de maintenance de premier niveau des outils, machines.</li> </ul> <p><i>Le Chef d'équipe en entretien de parcs et jardins applique, en toute autonomie et dans le respect des consignes, les techniques liées aux travaux qui lui sont attribués et transmet ses observations et toute information utile au responsable. Le chef d'équipe en entretien des parcs et jardins est particulièrement attentif au respect des législations en vigueur en matière de normes de sécurité, hygiène, ergonomie et environnement.</i></p>
<p><i>Chef d'équipe en aménagement de parcs et jardins</i></p>	<p><i>Le Chef d'équipe en aménagement de parcs et jardins organise / encadre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux de création des surfaces engazonnées,</li> <li>- les travaux d'entretien des structures paysagères : massifs, parterres et bordures (désherbage, taille, fertilisation, contrôles et traitements sanitaires...),</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux de mise en place de bordures minérales,</li> <li>- les travaux de mise en œuvre du plan de plantation,</li> <li>- les travaux de maintenance de premier niveau des outils, machines,</li> <li>- les travaux de mise en place des empierrements,</li> <li>- les travaux de mise en place de constructions simples : murets, dallages, clôtures...</li> <li>- les travaux de mise en place de structures simples d'éclairage, réseau d'arrosage, d'irrigation ou de drainage, abris (tunnels, filets, serres...) étangs, jeux d'enfants, mobiliers de jardin...</li> </ul> <p><i>Le Chef d'équipe en aménagement de parcs et jardins réalise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'état des lieux sur chantier,</li> <li>- les relevés de nomenclature</li> <li>- la conception, la réalisation, la proposition à la clientèle, de projets simples d'aménagement paysager,</li> <li>- la planification / le suivi des travaux à réaliser à court, moyen et long terme,</li> <li>- les travaux de maintenance de second niveau des outils, machines.</li> </ul> <p><i>Le Chef d'équipe en aménagement de parcs et jardins applique, en toute autonomie et dans le respect des consignes, les techniques liées aux travaux qui lui sont attribués et transmet ses observations et toute information utile au responsable. Le Chef d'équipe en aménagement de parcs et jardins est particulièrement attentif au respect des législations en vigueur en matière de normes de sécurité, hygiène, ergonomie et environnement.</i></p>
<p><i>Entrepreneur en parcs et jardins</i></p>	<p><i>L'Entrepreneur en parcs et jardins organise / encadre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux d'entretien des pelouses (réensemencement localisé, tonte, finition au coupe-bordure, scarification, ramassage des feuilles mortes,...),</li> <li>- les travaux de création des surfaces engazonnées,</li> <li>- les travaux d'entretien des structures paysagères : massifs, parterres et bordures (désherbage, taille, fertilisation, contrôles et traitements sanitaires...),</li> <li>- les travaux de mise en place de bordures minérales,</li> <li>- les travaux de mise en œuvre du plan de plantation,</li> <li>- les travaux de plantation,</li> <li>- les travaux de maintenance de premier niveau des outils, machines,</li> <li>- les travaux de maintenance de second niveau des outils, machines</li> <li>- les travaux de mise en place des empierrements,</li> <li>- les travaux de mise en place de constructions simples : murets, dallages, clôtures...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux de mise en place de structures simples d'éclairage, réseau d'arrosage, d'irrigation ou de drainage, abris (tunnels, filets, serres...) étangs, jeux d'enfants, mobiliers de jardin...</li> </ul> <p><i>L'Entrepreneur en parcs et jardins organise / encadre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'état des lieux sur chantier,</li> <li>- les relevés de nomenclature,</li> <li>- la conception, la réalisation, la proposition à la clientèle, de projets d'aménagement paysager,</li> <li>- la planification / le suivi des travaux à réaliser à court, moyen et long terme.</li> </ul> <p><i>L'Entrepreneur en parcs et jardins assure la gestion de son entreprise (gestion humaine / économique)</i></p> <p><i>L'Entrepreneur en parcs et jardins prospecte la clientèle, recherche des partenariats et est particulièrement attentif au respect des législations en vigueur en matière de normes de sécurité, hygiène, ergonomie et environnement.</i></p>
<i>Greenkeeper</i>	<i>Le Greenkeeper est le responsable technique d'un golf. Employé sur des petites structures, il peut assumer simultanément les fonctions de jardinier, de fontainier et de chef d'équipe.</i>
<i>Arboriste Grimpeur Elagueur</i>	<p><i>L'Arboriste grimpeur-élagueur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taille, abat, entretien les arbres en tenant compte de leur architecture, de leur biologie, de leur physiologie, de leur état sanitaire et des exigences paysagères ;</li> <li>- évalue les risques sanitaires et mécaniques ;</li> <li>- apporte des traitements sanitaires raisonnés ;</li> <li>- inventorie d'une façon qualitative et quantitative les patrimoines d'arbres ;</li> <li>- calcule la valeur d'agrément des arbres ;</li> <li>- propose des solutions de bonne gestion des arbres ;</li> <li>- met en œuvre des techniques performantes pour les plantations dans des milieux « artificiels » ;</li> <li>- possède l'aptitude physique pour grimper et se déplacer dans la couronne des arbres, en toute situation et toute hauteur ;</li> <li>- respecte les règles de sécurité tant en ce qui concerne le matériel et son entretien que les gestes et techniques mis en œuvre dans l'arbre ou au sol.</li> </ul>

### Métiers de l'Horticulture de production

MÉTIER DEMANDÉ	DÉFINITION
Agent horticole en cultures maraîchères	L'Agent horticole en cultures maraîchères

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise les travaux de préparation du sol / du substrat de culture ;</li> <li>- multiplie, élève, plante des plantes maraîchères ;</li> <li>- entretient des cultures maraîchères ;</li> <li>- récolte, conditionne, stocke des productions maraîchères et participe à l'approvisionnement d'un point de vente ;</li> <li>- applique les principes de lutte intégrée.</li> </ul>
Agent horticole en floriculture	<p>L'Agent horticole en floriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise les travaux de préparation du sol / du substrat de culture ;</li> <li>- multiplie, élève, plante des plantes florales ;</li> <li>- entretient des cultures florales ;</li> <li>- récolte, conditionne, stocke des productions florales ;</li> <li>- participe à l'approvisionnement d'un point de vente, au conseil-clientèle et prépare les commandes ;</li> <li>- applique les principes de lutte intégrée.</li> </ul>
<b>MÉTIERS NON DEMANDÉS</b>	<b><i>Chef d'équipe en cultures maraîchères, Chef d'entreprise en cultures maraîchères, Chef d'équipe en floriculture, Chef d'entreprise en floriculture, Agent horticole en fruiticulture, Chef d'équipe en fruiticulture, Chef d'entreprise en fruiticulture, Agent horticole en pépinière, Chef d'équipe en pépinière, Chef d'entreprise en pépinière</i></b>

### Métiers de la valorisation des déchets (environnement)

MÉTIERS DEMANDÉS	DÉFINITION
Valoriste généraliste	<p>Conformément aux règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène et d'environnement, il réalise de manière autonome les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer une collecte préservante,</li> <li>• trier les biens selon les filières de valorisation adéquates,</li> <li>• assurer nettoyage et la réparation superficielle des biens réutilisables/ réemployables,</li> <li>• démanteler le bien,</li> <li>• évacuer / déplacer les sous-éléments vers les filières adéquates,</li> <li>• communiquer avec les usagers.</li> </ul>

--	--

### Métiers traités par le Service Francophone des Métiers et des qualifications (29 juin 2016)

**Métiers actifs** : Agriculteur | Agent horticole en culture maraîchère | Agent horticole en floriculture

**Métiers terminés** : Agent agricole polyvalent | Ouvrier jardinier/entretien | Ouvrier jardinier/aménagement

## 2.2. Cartographie de l'offre d'enseignement/formation

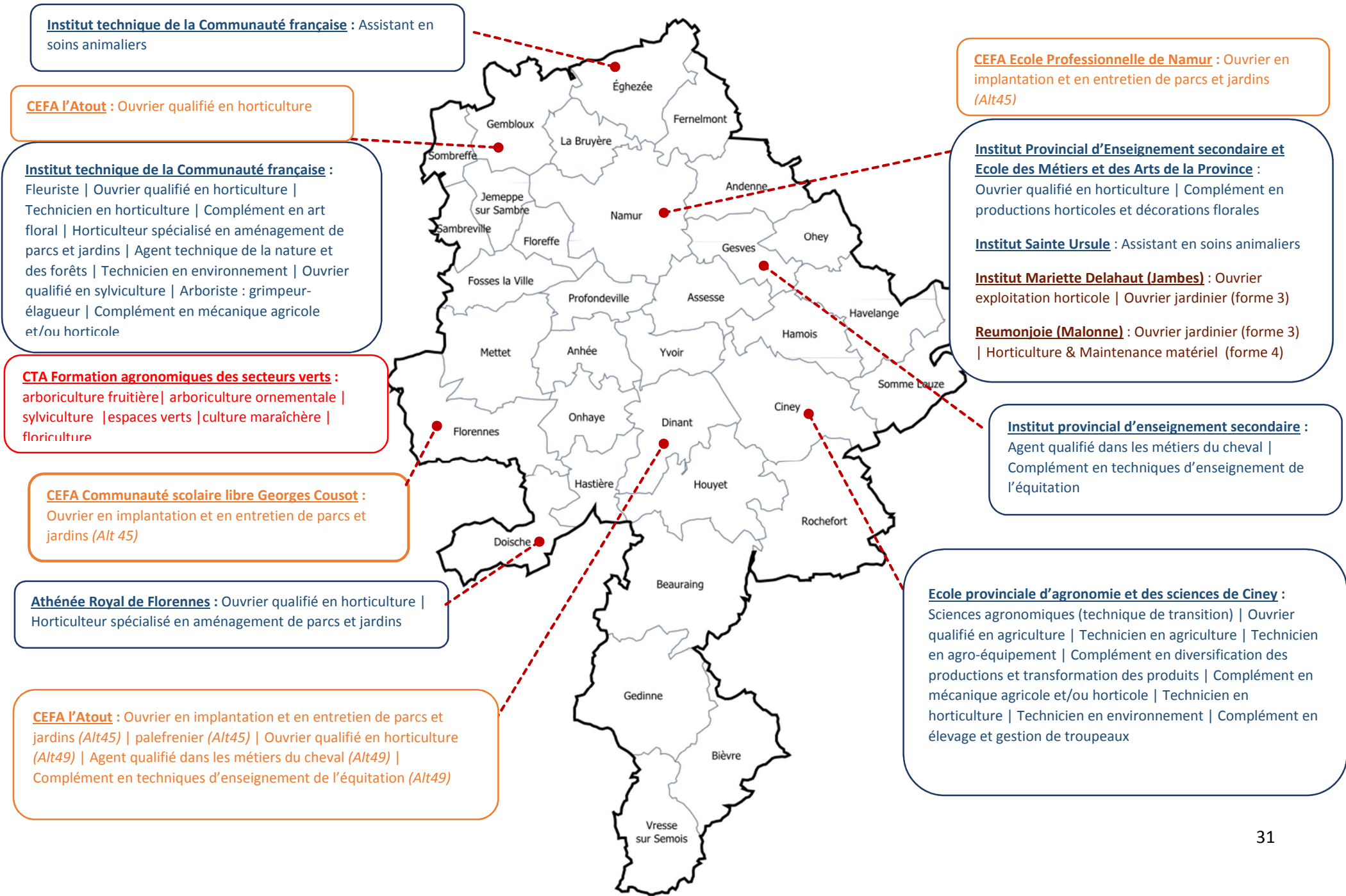
---

### Légende des cartes de l'offres d'enseignement et de formation professionnelle

-  Etablissements d'enseignement secondaire qualifiant
-  Etablissements d'enseignement - secondaire spécialisé
-  Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA)
-  Centres de formation de l'IFAPME
-  Etablissements d'enseignement de Promotion sociale
-  Centres de formation du FOREM
-  Centres d'Insertion socioprofessionnelle (CISP)
-  Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) vert

- Centres de Technologies Avancées et
- Centres de Compétences
- Centres de Validation des Compétences

## L'offre d'enseignement, année scolaire 2015-2016



**Institut technique de la Communauté française** : Assistant en soins animaliers

**CEFA l'Atout** : Ouvrier qualifié en horticulture

**Institut technique de la Communauté française** : Fleuriste | Ouvrier qualifié en horticulture | Technicien en horticulture | Complément en art floral | Horticulteur spécialisé en aménagement de parcs et jardins | Agent technique de la nature et des forêts | Technicien en environnement | Ouvrier qualifié en sylviculture | Arboriste : grimpeur-élagueur | Complément en mécanique agricole et/ou horticole

**CTA Formation agronomiques des secteurs verts** : arboriculture fruitière | arboriculture ornementale | sylviculture | espaces verts | culture maraîchère | floriculture

**CEFA Communauté scolaire libre Georges Cousot** : Ouvrier en implantation et en entretien de parcs et jardins (Alt 45)

**Athénée Royal de Florennes** : Ouvrier qualifié en horticulture | Horticulteur spécialisé en aménagement de parcs et jardins

**CEFA l'Atout** : Ouvrier en implantation et en entretien de parcs et jardins (Alt45) | palefrenier (Alt45) | Ouvrier qualifié en horticulture (Alt49) | Agent qualifié dans les métiers du cheval (Alt49) | Complément en techniques d'enseignement de l'équitation (Alt49)

**CEFA Ecole Professionnelle de Namur** : Ouvrier en implantation et en entretien de parcs et jardins (Alt45)

**Institut Provincial d'Enseignement secondaire et Ecole des Métiers et des Arts de la Province** : Ouvrier qualifié en horticulture | Complément en productions horticoles et décorations florales

**Institut Sainte Ursule** : Assistant en soins animaliers

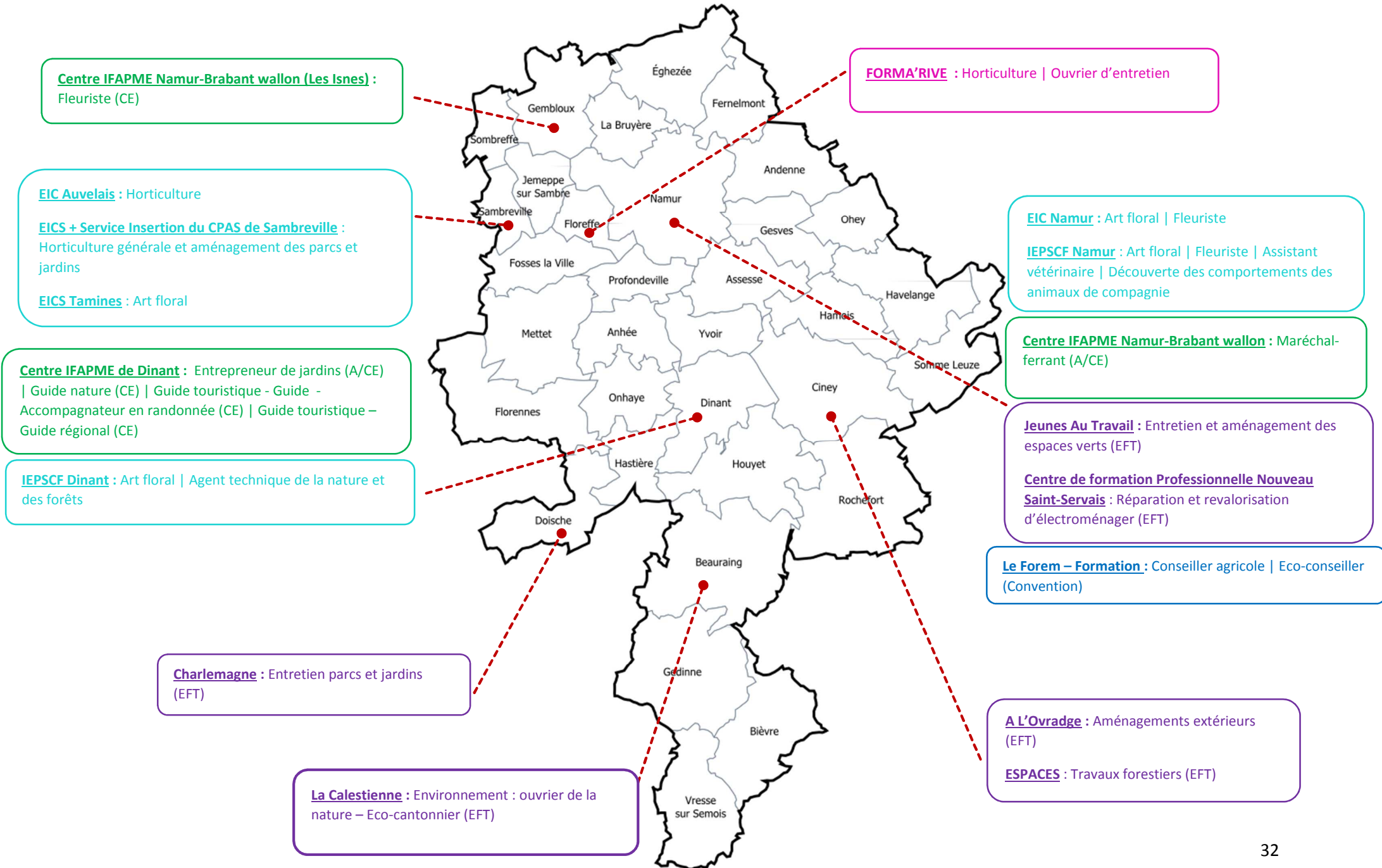
**Institut Mariette Delahaut (Jambes)** : Ouvrier exploitation horticole | Ouvrier jardinier (forme 3)

**Reumonjoie (Malonne)** : Ouvrier jardinier (forme 3) | Horticulture & Maintenance matériel (forme 4)

**Institut provincial d'enseignement secondaire** : Agent qualifié dans les métiers du cheval | Complément en techniques d'enseignement de l'équitation

**Ecole provinciale d'agronomie et des sciences de Ciney** : Sciences agronomiques (technique de transition) | Ouvrier qualifié en agriculture | Technicien en agriculture | Technicien en agro-équipement | Complément en diversification des productions et transformation des produits | Complément en mécanique agricole et/ou horticole | Technicien en horticulture | Technicien en environnement | Complément en élevage et gestion de troupeaux

## L'offre de formation professionnelle





### Centres de Technologies Avancées (CTA)

2 Centres de Technologies Avancées sont actifs dans les domaines de l'agriculture, les espaces naturels et espaces verts, des soins aux animaux ; dont un situé sur le territoire du bassin de Namur :

- **CTA Formations agronomiques des secteurs verts (Gembloux)** : formations dans les domaines de l'arboriculture fruitière (jusqu'à l'après-récolte), de l'arboriculture ornementale, de la sylviculture et des espaces verts, de la culture maraîchère et de la floriculture.
- **CTA Environnement (Waremme)** : Analyse environnementale des pollutions : l'analyse des sols, de la pollution de l'eau et de l'air, biologie végétale et animale, production d'énergies renouvelables.
- **CTA en Chimie (Bruxelles)** : analyse et traitement des eaux, chimie-environnement et développement durable (étude de l'énergie éolienne, laboratoire d'énergie du rayonnement solaire, construction d'un véhicule amphibie solaire, etc.)

### Centres de compétences

**Forem Environnement à Mons** – Formation et action de sensibilisation à l'environnement et à la gestion des déchets, Qualité-Sécurité Environnement, etc.

**Forem Secteurs Verts à Ath**. Horticulture, aménagement et entretien de parcs et jardins, culture maraîchère, taille en arboriculture fruitière et ornementale, agriculture, entretien et réparation du matériel agricole et horticole, etc.

**Forem Wallonie Bois à Libramont**. Abattage du bois d'industrie, abattage du bois d'œuvre, assurance pour travaux en forêt, bucheron, élagueur, classement visuel des bois résineux/des feuillus, gestion des arbres de la forêt, etc.

**(Polygone de l'eau à Verviers**. Sensibilisation, analyse et qualité de l'eau, traitement des eaux ,...).

### Centres de formation sectoriels

**Mission Wallonne des Secteurs Verts (Dour)** : formation continue des salariés, apprentissage industriel, outplacement. Domaines de formation : Prévention, sécurité, informatique, conduite d'engins, entretien et mécanique, plantes et sols, horticulture, élagage, parcs et jardin, golf, agriculture, etc.

### Validation des compétences

Aucune offre de Validation des compétences dans les domaines de l'agriculture, des espaces naturels et espaces verts et des soins aux animaux n'est proposée sur le territoire du bassin de Namur.

Les offres de validation des compétences proposées sur le territoire de la région francophone sont relativement limitées. En effet, seuls deux métiers sont concernés :

- **Grimpeur-élagueur** : Centre de Compétence Forem – Secteurs verts à **Ath**
- **Jardinier** : Centre de Compétence Forem – Secteurs verts à **Ath**, Centre de validation des compétences de l'EPS Huy-Waremme à **Huy** et Centre IFAPME de Liège Huy-Waremme à **Villers-le-Bouillet**.

## **2.3. L'offre d'enseignement**

---

### Liste des options de base groupées de l'enseignement secondaire technique de qualification et professionnel (3ème degré)

- Agent qualifié dans les métiers du cheval (P)
- Agent technique de la nature et des forêts (TQ)
- Arboriste : grimpeur-élagueur (7P)
- Assistant en soins animaliers (P)
- Complément en art floral (7CP)
- **Complément en conduite d'engins forestiers (7CP) – non organisé sur le territoire du bassin de Namur**
- **Complément en diversification et aménagement d'espace rural (7CTQ) - non organisé sur le territoire du bassin de Namur**
- Complément en diversification des productions et transformation de produits (7CP)
- Complément en élevage et gestion de troupeaux (7CP)
- Complément en mécanique agricole et/ou horticole (7P)
- **Complément en productions agricoles (7CP) – non organisé sur le territoire du bassin de Namur**
- **Complément en productions agricoles et/ou horticoles (7CP) – non organisé sur le territoire du bassin de Namur**
- Complément en productions horticoles et décorations florales (7CP)
- Complément en techniques d'enseignement de l'équitation (7CP)

- Fleuriste (P)
- **Gestionnaire des ressources naturelles et forestières (7TQ) – non organisé sur le territoire du bassin de Namur**
- Horticulteur spécialisé en aménagement de parcs et jardins (7 PB)
- Ouvrier qualifié en agriculture (P)
- Ouvrier qualifié en horticulture (P)
- Ouvrier qualifié en sylviculture (P)
- **Pisciculteur aquaculteur productions en aquaculture animale (P) – non organisé sur le territoire du bassin de Namur**
- *Sciences agronomiques (Technique de transition)*
- Technicien en agriculture (TQ)
- Technicien en agroéquipement (TQ)
- Technicien en environnement (TQ)
- Technicien en horticulture (TQ)

P : Professionnel

TQ : Technique de qualification

7 TQ et PB : 7<sup>èmes</sup> années qualifiantes des enseignements techniques de qualification et professionnel

7CP et 7CTQ : 7<sup>èmes</sup> années complémentaires – enseignement professionnel et technique

### Plan de redéploiement de la Chambre Enseignement de Namur 2015-2019

La Chambre Enseignement de Namur n’a pas choisi les domaines de l’agriculture, des espaces verts et naturels et des soins aux animaux comme prioritaire pour son plan de redéploiement 2015-2019.

### La fréquentation scolaire en 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année, pour l’année scolaire 2015-2016

Intitulé de l’option	Nombre d’occurrences de l’option	Fréquentation (nbre d’élèves)
Agent qualifié dans les métiers du cheval	1 A/t49	2
	1	13
Agent technique de la nature et des forêts	1	10
Arboriste – grimpeur- élagueur	1	27

Assistant en soins animaliers	2	36
Complément en art floral (7 <sup>ème</sup> P)	1	8
Complément en diversification des productions et transformation des produits (7 <sup>ème</sup> P)	1	6
Complément en élevage et en gestion de troupeaux (7 <sup>ème</sup> P)	1	15
Complément en mécanique agricole et/ou horticole (7 <sup>ème</sup> P)	1 PE	12
	1 Alt 45	5
Complément en productions horticoles et décorations florales (7 <sup>ème</sup> P)	1	3
Complément en techniques d'enseignement de l'équitation	1 Alt 49	7
	1	5
Fleuriste	1	9
Horticulteur spécialisé en aménagements de parcs et jardins (7 <sup>ème</sup> P)	2	27
Ouvrier en implantation et en entretien de parcs et jardins	2 Alt 45	2
	1 PE	2
Ouvrier qualifié en agriculture	1	30
Ouvrier qualifié en horticulture	2 Alt 49	13
	3 PE	32
Ouvrier en sylviculture	1	8
Palefrenier	1 Alt 45	1
Technicien en agriculture	1	33
Technicien en agroéquipement	1	19
Technicien en environnement	2	17
Technicien en horticulture	2	43
Sciences agronomiques ( <i>technique de transition</i> )	1	21

PE = plein exercice

Alt = Alternance

NC = information non connue

Les cinq options les plus fréquentées sont les options suivantes :

1. Ouvrier qualifié en horticulture

2. Technicien en horticulture
3. Assistant en soins animaliers
4. Technicien en agriculture
5. Ouvrier qualifié en agriculture.

## 2.4. L'offre de formation professionnelle

---

### La fréquentation dans des centres de formation ou d'insertion socioprofessionnelle

#### **IFAPME (Inscriptions 2014-2015)**

Secteur	Métier	Stade	Nbre apprenants	Localisation
<b>Métiers du secteur vert (culture) (26 apprenants)</b>	Entrepreneur de jardins	A/CE	25	5000 Namur 5500 Dinant
	Fleuriste	CE	1	5032 Les Isnes
<b>Métal &amp; Technologies (154 apprenants)</b>	Maréchal-ferrant	A/CE	42	5000 Namur
<b>Socio-culturel (98 apprenants)</b>	Guide nature	CE	17	5500 Dinant
	Guide touristique – Guide accompagnateur en randonnée	CE	16	5500 Dinant

Source : IFAPME

**A = Apprentissage    CE = Formation de Chef d'Entreprise**

Le secteur vert est un des secteurs pour lesquels il y a le moins de personnes en formation au sein des centres de l'IFAPME sur le territoire du bassin de Namur.

### **Forem Formation (Fréquentations 2015)**

Domaines	Métiers	Nombre de participants
Qualité, Sécurité, Environnement	Conseiller en énergie	47
	Eco-conseiller (Convention)	68
	Ouvrier agricole (Stage de fin de formation)	7

Source : Le Forem (Via Wicahpi)

### **Promotion sociale (Inscriptions 2014-2015)**

L'enseignement de promotion sociale est structuré sur une base modulaire : les formations se composent de « modules » ou « unités d'enseignement » (UE). Toute réussite d'une UE donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite. Dans le cadre de sections, ces unités d'enseignement peuvent être capitalisées pour l'obtention d'un titre de « section ». Pour obtenir ce titre, l'étudiant doit capitaliser l'ensemble des UE de la section et présenter et réussir une « épreuve intégrée ».

Dans un tel type d'enseignement modulaire, les effectifs sont calculés sur la base des inscriptions par unité d'enseignement. Un double comptage est ainsi effectué : un premier après le premier dixième de l'UE et un second après le cinquième dixième de l'UE (normes administratives). Les effectifs des fréquentations présentés dans la suite du document se basent ainsi sur le comptage des inscriptions dans les UE au premier dixième de celles-ci.

Lorsqu'il est fait référence à une section, les données reprises font référence, pour une année scolaire/académique donnée au nombre d'inscriptions dans les différentes UE de la section hors épreuve intégrée et éventuelles UE communes à différentes sections (cours généraux, langues,...). Ces dernières étant communes à différentes sections, il n'est pas possible d'attribuer les inscriptions dans ces UE à l'une ou l'autre des sections concernées.

Le nombre d'inscriptions à l'épreuve intégrée est un indicateur significatif du nombre d'étudiants qui, ayant capitalisé pratiquement l'ensemble des UE de la section, envisagent d'obtenir le titre de « section » dans une année scolaire/académique donnée. Il n'est cependant pas révélateur du nombre d'étudiants inscrits dans la section.

Enseignement de Promotion sociale 2014-2015 - Total des INSCRIPTIONS aux épreuves intégrées dans l'enseignement secondaire, au premier dixième - bassin de Namur	
	Nbre Inscrits
Total Agronomie, ressources sol et eaux- monde animal	486
Epreuve intégrée de la section : Agent technique de la nature et des forêts	14
Epreuve intégrée de la section : assistant vétérinaire	6

Total Arts appliqués	699
Epreuve intégrée de la section : fleuriste	13

Enseignement de Promotion sociale 2014-2015 – Total des INSCRIPTIONS dans l’enseignement secondaire, au premier dixième par niveau, forme et UE - bassin de Namur	
	Nbre inscrits
Total Agronomie, ressources sol et eaux- monde animal	486
ESIT	80
Aménagement des parcs et jardins	17
Aménagement des parcs et jardins (convention)	12
Culture maraîchère (convention)	7
Floriculture (convention)	9
Horticulture générale	15
Horticulture générale (convention)	20
ESSQ	20
Epreuve intégrée de la section : agent technique de la nature et des forêts	14
Epreuve intégrée de la section : assistant vétérinaire	6
ESST	386
Activités liées à la pratique du vétérinaire	35
Biologie et dendrologie forestières	26
Découverte du comportement des animaux de compagnie	22
Ecologie générale et forestière	29
Filière forêt - bois	14
Notions de sylviculture	9
Physiologie des animaux de compagnie	59

Phytopathologie forestière	31
Stage : agent technique de la nature et des forêts	14
Stage d'intégration de la section : assistant vétérinaire	6
Stage d'observation de la section "assistant vétérinaire"	52
Systématique et extérieur	59
Topographie - dendrométrie - inventaire	18
Traitement et aménagement forestiers	12
<b>Total Arts appliqués</b>	<b>699</b>
<b>ESIQ</b>	<b>13</b>
Epreuve intégrée de la section : fleuriste	13
<b>ESIT</b>	<b>439</b>
Fleuriste - bases de l'art floral	9
Fleuriste - compositions et décorations de circonstance -n2	13
Fleuriste - compositions et décorations de circonstance-n1	9
Fleuriste - organisation du magasin et de l'atelier	4
Fleuriste - technologie appliquée - vente	4
Fleuriste : bases de l'art floral	57
Fleuriste : compositions et décorations de circonstance-niv1	34
Fleuriste : compositions et décorations de circonstance-niv2	54
Fleuriste : floriculture et arboriculture ornementale	13
Fleuriste : organisation du magasin et de l'atelier	11
Fleuriste : technologie appliquée - vente	12
Stage : fleuriste	12
Stage du fleuriste	4

Source : Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance



### 3. Commentaires – Recommandations

Les secteurs de l'agriculture, des espaces naturels et espaces verts et des soins aux animaux ne comptent aucune fonction critique et aucun métier en pénurie. Les secteurs de l'agriculture et de l'environnement sont toutefois impactés par diverses évolutions et le Forem a identifié bon nombre de métiers en changement (voir ci-dessus).

Parmi les métiers avec potentiel de croissance, certains requièrent un niveau de qualification de niveau supérieur : conseiller d'agriculture, conseiller en énergie, conseiller en gestion des bâtiments intelligents, ... D'autres nécessitent toutefois un niveau de formation moindre, citons : l'agent agricole polyvalent (ouvrier agricole), le maraîcher, le mécanicien d'engins agricoles et, de manière plus transversale à divers secteurs : le pilote de drones professionnel.

Les cartes reprenant l'ensemble des offres d'enseignement secondaire supérieur qualifiant et de formation professionnelle montrent que celles-ci sont nombreuses et diversifiées. Par ailleurs, elles sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Une analyse plus fine de l'offre, en lien avec les éléments d'évolution du secteur mis en évidence précédemment permet toutefois de faire le constat que, si l'offre est nombreuse et bien fréquentée pour les domaines de l'horticulture, la sylviculture, les travaux forestiers et l'aménagement et l'entretien des jardins et espaces verts, l'offre dans le domaine de l'agriculture est moins nombreuse : uniquement dans le cadre de l'enseignement qualifiant et à Ciney.

#### Questions/recommandations :

- *Serait-il pertinent de créer une offre de formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture (exemple : Agent agricole polyvalent) ?*
- *Serait-il pertinent de développer une offre de formation qualifiante spécialisée dans le domaine de la culture maraîchère sur le territoire du bassin de Namur ? Si oui, y-a-t-il des possibilités de collaboration avec le CTA Formations agronomiques des secteurs verts de Gembloux ?*
- *Serait-il pertinent de renforcer l'offre de formation et/ou d'enseignement pour le métier de mécanicien d'engins agricole (une seule offre est proposée en 7<sup>ème</sup> professionnelle complément en mécanique agricole et/ou horticole actuellement à Ciney) ?*
- *Faut-il mettre en place une offre de formation professionnelle ou de spécialisation complémentaire dans les domaines de la vente, du marketing, de la gestion, etc. (autre, à définir) pour des agriculteurs ou maraîchers qui souhaiteraient développer de la vente en circuit court ?*
- *Quelle est l'offre de formation existante actuellement sur le territoire du bassin de Namur pour des pilotes de drones professionnel ? Faut-il développer celle-ci et si oui, comment ?*
- *Faut-il développer de nouvelles offres d'enseignement dans le secteur et si oui, pour quelle(s) option(s) ?*
- *Y-a-t-il des besoins de formation dans d'autres métiers. Exemple : nouveaux métiers – technicien en installation domotique ?*

- *Y-a-t-il des problèmes liés aux stages en entreprise et si oui, lesquels ?*
- *Y-a-t-il des articulations à développer par exemple pour la formation à de nouvelles techniques, le partage de matériel de pointe, etc. ? Quels sont les besoins, avec quel organisme ?*
- *Y-a-t-il des problèmes d'orientation dans ces secteurs et si oui, lesquels ?*
- *Y-a-t-il des recommandations à faire au SFMQ et si oui, lesquelles (profils à modifier, à créer,...) ?*

Le diagnostic et la consultation de divers acteurs du secteur n'ont pas permis de mettre en évidence de besoins non couverts en matière d'emploi sur le territoire du bassin de Namur.

L'offre de formation et d'enseignement proposée actuellement pour ce secteur est à maintenir. Aucun besoin de création de nouvelles options n'a été mis en évidence.

En ce qui concerne l'offre d'enseignement, elle est diversifiée et bien répartie sur le territoire. De plus, les deux établissements d'enseignement secondaire spécialisés dans le secteur, situés à Ciney et à Gembloux, signalent que le nombre d'élèves fréquentant actuellement les diverses options proposées est nettement inférieur à leur capacité d'accueil maximale.

Le programme des options « ouvrier qualifié en horticulture » et « technicien qualifié en horticulture" vise les compétences des cinq domaines qui caractérisent la filière horticole, dont les productions maraîchères. Il n'est donc pas utile de mettre en place de nouvelles options spécialisées dans le domaine.

L'offre d'enseignement pour ce qui concerne l'option de 7<sup>ème</sup> année professionnelle complément en mécanique agricole et/ou horticole existe déjà sur le territoire. Elle est à maintenir/soutenir.

Dans le cadre de l'enseignement secondaire ordinaire, il existe également déjà une 7<sup>ème</sup> Professionnel de gestion des très petites entreprises, qui permet l'obtention du certificat de gestion qui ne peut plus être obtenu en 6<sup>ème</sup> année dans l'enseignement qualifiant. Il n'y a donc pas de besoin de créer une nouvelle offre en la matière.

Dans une démarche à plus long terme, compte-tenu des évolutions attendues et déjà en cours dans le secteur, il serait toutefois intéressant d'envisager la pertinence d'un renforcement de l'offre de formation professionnelle pour les métiers du maraîchage et pour le métier de mécanicien d'engins agricoles ; par exemple en collaboration avec le CTA du Centre Technique Horticole de Gembloux.

Certains acteurs mettent en évidence le besoin de mener une réflexion en vue de protéger l'accès aux professions du secteur ; notamment pour le métier d'horticulteur.

Suggestion est également faite, pour répondre à la demande de certains employeurs, d'inclure un module de formation en aménagement extérieurs (ex. terrasse en pavés autobloquant, en bois, en dalles, ...) dans la formation en horticulture au sein de l'enseignement secondaire.

Enfin, certains acteurs ont mis en évidence la nécessité de prévoir, dans les profils de formation du SFMQ relatifs au secteur, l'obtention du certificat de gestion et l'obtention de la phytolice.

Aucun problème particulier n'a été relevé dans l'organisation des stages dans le secteur concerné, ni dans le cadre de l'enseignement, ni dans celui de la formation professionnelle. Aucune problématique n'a non plus été soulevée en matière d'orientation professionnelle. Actuellement, une majorité des étudiants en horticulture se destine au domaine des parcs et jardins et/ou de la formation d'arboriste grimpeur élagueur mais la polyvalence de la formation au sein de l'enseignement permet une réorientation par la suite. Dans le domaine de la formation professionnelle, la majorité des formations concerne également ces domaines.